

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/..312../F/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS ET INTRANTS AGRICOLES ET D'ELEVAGE POUR L'EQUIPEMENT DE LA FILIERE AGRO-ELEVAGE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES METIERS DE RUSHANGA**

**Date de publication** : ...21../07./2017

**Date d'ouverture** : ...21../08./2017

**Objet**

1. La Commune de Bisoro invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de matériels et intrants agricoles et d'élevage pour l'équipement de la filière agro-élevage du Centre d'Enseignement des Métiers de Rushanga.

**Financement du marché**

2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal «FONIC», Projets d'Investissements Communaux :10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03

La Commune de BISORO à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture de matériels et intrants agricoles et d'élevage pour l'équipement de la filière agro-élevage du Centre d'Enseignement des Métiers de Rushanga.

**Spécification du marché**

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en trois (3) lots** :
  - **Lot n°1** : Matériel aratoire pour la section Agriculture, fourniture d'intrants agricoles et d'élevage, matériel pour l'aviculture (Elevage des volailles)
  - **Lot n°2**: Fourniture et installation du petit et grand bétail, construction d'un poulailler, un clapier, une chèvrerie, une porcherie et une étable
  - **Lot n°3** : Fourniture de bancs-pupitres.
5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **soixante jours (60) jours calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

**Condition de participation**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'Appel d'Offres.

### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service. Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :  
**Au Bureau de la Commune BISORO** moyennant paiement de cinquante mille (50 000 Fbu) francs burundais : 25 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 25 000 Fbu au compte N° 800/50/02146/1/23 ouvert à la BGF au nom de la commune de BISORO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à :  
Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

### **Présentation de l'offre**

10. Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.
11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :
- **Lot 1** : Cent cinquante mille (150 000 FBU) francs burundais ;
  - **Lot 2** : Cent mille (100 000 FBU) francs burundais ;
  - **Lot 3** : Cinquante mille (50 000 FBU) francs burundais.

### ***Les chèques certifiés ne seront pas acceptés***

12. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le...21.../...8.../2017 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

### **Validité des offres**

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune Bisoro, le...21.../...8.../2017 au plus tard à 10 heures précises.
15. Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

## Séance d'ouverture des offres

16. Le Maître d'Ouvrage ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées conformément aux dispositions de la Clause 24 des IS, en présence d'un représentant de la DNCMP et des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres ou de leurs représentants, à la date, heure et adresse stipulées dans les DPAO. Le procès-verbal d'ouverture devra être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie sera transmise à la DNCMP.

### Critères de qualification des soumissionnaires.

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 17.1. Au niveau administratif :

1. L'Acte d'engagement du soumissionnaire
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
4. Les spécifications techniques;
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes, en original et en cours de validité, délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale(NIF);
7. L'attestation de non faillite en cours de validité délivrée par le Tribunal de commerce;
8. L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
9. Le Registre de commerce (copie);
10. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
11. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire.
12. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);

#### 17.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter le marché.

#### 17.3. Au niveau financier :

- L'Acte de soumission établi suivant le modèle en annexe;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le bordereau des quantités et le calendrier de livraison;

- N.B. : 1. L'absence de l'un des éléments énumérés ci-dessus entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse des offres ;
2. Les soumissionnaires qui n'ont pas exécuté correctement des marchés antérieurement obtenus seront écartés.

Les offres doivent présenter la table des matières, être paginées et paraphées.

Fait à BISORO, le 19/7/2017

NIBAFASHA Francine

Administrateur Communal et

**Personne Responsable des Marchés Publics**

